vivr Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 97 – Juin 2025

La Mairie vous accueille :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Samedis 14 et 28 juin 2025
De préférence sur rdv
Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Contact: 02.41.77.04.49
accueil@saint-augustin-des-bois.fr

www.saint-augustin-des-bois.fr
Facebook.com/saintaugustindesbois49
La maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

URGENCES

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17

Médecin de garde : 116 117
Pharmacie de garde : 32 37

Gendarmerie : Bécon les Granits,
Avenue de la Clercière.
Tél. 02.41.77.90.17

SERVICES

Collecte des ordures ménagères :
Les 3RD'Anjou Tél : 02.41.59.61.73

Accueil périscolaire :
Centre polyvalent, Impasse des Petits loups
Tél : 02.41.77.08.45
Responsable périscolaire : 07.57.41.86.07
enfance@saint-augustin-des-bois.fr
https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr/

Accueil de Loisirs Bécon-St Augustin :
Antenne de St Augustin : Centre polyvalent,
Impasse des Petits loups
Responsable : 07.57.41.86.07
alshbecon-stau@valleesduhautanjou.fr

Service jeunesse :
Maison Commune de Loisirs
Place du Cèdre
Tél : 07.56.00.08.90
servicejeunesse@valleesduhautanjou.fr

Bibliothèque intercommunale :
Maison Commune de Loisirs
Place du Cèdre, rez-de-chaussée
Gratuit
Mercredi de 17h00 à 18h30
Samedi de 10h30 à 12h00
Dimanche de 11h00 à 12h00

Collecte des déchets : lundis 9 et 23 juin 2025

Fête de la musique

L'équipe des bénévoles vous invite pour la 9ème édition de la Fête de la Musique à Saint Augustin des Bois**. Le vendredi 20 juin, à partir de 19h**, vous pourrez venir en familles ou entre amis partager une soirée musicale. Nos artistes locaux animeront la soirée et les bénévoles vous accueilleront aux stands restauration et boisson. L'équipe vous attend également, si vous souhaitez faire partie des bénévoles pour la préparation de cet événement.

Pour plus d'informations, merci de contacter par mail M. Gaufreteau : f.gaufreteau@hotmail.fr

Retour sur la Réunion Publique du 14/05 – Parc Solaire Villageois

Parc solaire villageois, : s'informer et / ou participer !
Dès la fin de l'année notre parc solaire situé sur l'ancienne station d'épuration produira l'équivalent de la consommation électrique de 500 foyers !
Ce sont les collectivités de Maine-et-Loire, via Alter Energie et la société coopérative Enercoop qui vont réaliser ensemble l'investissement.
Il est prévu que chacun, chacune, nous puissions prendre des parts dans cet investissement soit en étant sociétaire chez Enercoop, soit via une association à constituer localement.
Il est prévu également dans la prochaine étape que soit discuté le principe que la commune, mais aussi les riverains, puissent racheter directement l'électricité produite.

25 personnes étaient présentes à la réunion d'information du 14 mai en présence de SolAnjou (Alter : N. Moisy – Enercoop : L. Delrue) et de Alisée (V. Caillé).

Une prochaine réunion pour les personnes souhaitant suivre de plus près le projet est programmée le **25/06 à 20h00**.
N'hésitez pas à vous faire connaître en flashant le QR code :

Et pour vous mettre à jour, le diaporama projeté pendant la réunion est ici :
https://saint-augustin-des-bois.fr/grands-projets/

Ordre du jour du Conseil municipal du 26 mai 2025

- Siéml : bilan énargétique 2024 des bâtiments communaux
- Rapport d'activité 2024 de la CCVHA https://saint-augustin-des-bois.fr/intercommunalite/
- Convention de lutte contre l'Habitat indigne avec la CAF
- Convention relative à la police de publicité extérieure avec le PETR
- Adhésion à la centrale de référencement Force 5
- Achat ombrage pour la cour de l'école Albert Jacquard

Retour sur la chasse aux Oeufs de Pâques du 26/04

Quel incroyable moment partagé ce samedi 26 avril lors de notre chasse aux œufs de Pâques !
L'édition 2025 a été un vrai succès : les petits (et les grands) se sont bien amusés à chercher des œufs cachés un peu partout. Un grand merci aux bénévoles et à tous ceux qui sont venus passer ce moment en famille et entre amis. Il y avait de la joie, des rires, et bien sûr, beaucoup de chocolat. Merci à l'Association Familles Rurales pour avoir organisé cet événement.

Retour sur le 45e Jumelage des Saint-Augustin de France

Du 2 au 4 mai 2025
Notre commune a eu l'immense plaisir d'accueillir, du 2 au 4 mai, le **45e jumelage des Saint-Augustin de France**, un événement placé sous le signe de la convivialité, du partage et de la bonne humeur.
Les délégations venues de **Charente-Maritime**, **Corrèze** et **Seine-et-Marne** ont été chaleureusement reçues. Nos **commerçants et artisans locaux** se sont particulièrement distingués : ils ont régalé nos invités avec leurs spécialités, les ont fait danser lors de soirées festives, et leur ont même offert de **magnifiques cadeaux personnalisés** en souvenir de leur passage.

Un grand bravo et merci à tous les bénévoles, associations et habitants mobilisés pour faire de ce jumelage une réussite mémorable. Une belle illustration de l'esprit de fraternité qui unit les Saint-Augustin aux quatre coins de la France !

Bois de la Cure – continuons à en prendre soin !

La pluviométrie exceptionnelle des derniers 18 mois a permis à notre bois de souffler et aux plantations de lisière de bien s'implanter.
Pour mémo les préconisations pour continuer à lui redonner du souffle sont les suivantes :

- Ne pas trop débroussailler et laisser de nouvelles pousses prendre racine : il faut donc éviter de piétiner partout et emprunter les allées principales.
- Laisser les bois morts sur place pour que les insectes puissent faire leur travail et que le sol s'enrichisse progressivement.

Et évidemment pour le confort de toutes et tous :

- Ramasser vos déchets : y compris les déjections canines
- Tenir les chiens en laisse comme il est d'usage sur l'espace public.

Dégradations publiques – un comportement inacceptable

Ces dernières semaines, plusieurs actes de dégradation ont été constatés sur le mobilier urbain. Ces incivilités nuisent non seulement à l'image de notre commune, mais pèsent aussi sur le budget communal, au détriment de projets utiles à tous. Nous appelons chacun au respect des espaces publics, qui sont l'affaire de tous. Si vous êtes témoin de comportements suspects, n'hésitez pas à les signaler à la mairie. Ensemble, préservons notre cadre de vie.

Horaires et tontes – travaux de jardinage

Pour préserver la tranquillité de tous, nous rappelons que les travaux de jardinage sont autorisés aux horaires suivants :

- **Du lundi au vendredi :** de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **Le samedi :** de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés :** de 10h à 12h uniquement

Arrêté Préféctoral de la Lutte contre les bruits de voisinages - Aucun bruit ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Les usagers doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de leurs activités / appareils (tronçonneuse, perceuses, raboteuses, tondeuses…)
Merci de respecter ces règles afin de garantir le bien-être de chacun.

Fête des Écoles

Albert Jacquard

Sainte Monique

Environnement

STOP aux essuie-tout dans le bac jaune !

L'essuie-tout n'est pas recyclable ! Il est fabriqué à partir de matériaux déjà recyclés et ne peut pas être retraité. De plus, le fait qu'il soit souvent souillé par des aliments ou des produits rend son recyclage impossible.

Les impacts :

- **Un gaspillage de ressources :** Pour produire 1 tonne d'essuie-tout, il faut jusqu'à 20 000 litres d'eau. Utilisé quotidiennement, cela engendre un important gaspillage.
- **Un impact sur votre porte-monnaie :** En moyenne, une personne dépense 104 €/an en essuie-tout.

Conseil : Privilégiez le lavable !

- Les mouchoirs en tissu
- Les serviettes en tissu
- Les torchons
- Les éponges

Retrouvez plus d'informations sur : www.3rdanjou.fr

Rénovation Énergétique

La CCVHA travaille de concert avec des partenaires pour vous **sensibiliser** et vous inciter en tant que particuliers ou en tant que professionnels à vous **informer** sur la **rénovation énergétique.** Des **conseillers France Rénov'** représentés par l'association ALISÉE et l'ADIL 49 vous proposent des rendez-vous téléphoniques, physiques et des permanences pour vous conseiller et vous accompagner dans votre projet de rénovation énergétique.

Les conseillers **France Rénov'** vous conseillent par téléphone ou sur rendez-vous gratuitement dans les maisons **France Services** au Louroux-Béconnais, au Lion d'Angers, et dans les Hauts d'Anjou.

Plus d'infos : https://www.valleesduhautanjou.fr/renovation-energetique/

Point des ventes du Clos du Verger

Terrains constructibles : point au 15 mai 2025

Sur les 31 terrains à bâtir libres de constructeur de la tranche 2 du lotissement, restent à ce jour 2 parcelles disponibles à la vente. Quatre autres sont actuellement en option, et une est sous option avec promesse de vente.

Pour tout renseignement ou pour manifester votre intérêt, merci de contacter l'agence ALTER au 02 41 92 11 68.

CLIC de l'Anjou Bleu

Le CLIC vous accompagne :

- Information sur les droits et aides, intervenants à domicile, hébergement, mobilité, juridique, activités collectives.
- Évaluation des besoins et définition d'un plan d'accompagnement individualisé à domicile.
- Orientation vers les acteurs : professionnels de santé, adaptation logement, démarches numériques…
- Accompagnement dans les démarches administratives, demandes d'aides financières, recherche / demande sur les établissements d'hébergement.
- Coordination des intervenants à domicile.

Le CLIC de l'Anjou bleu vous accueille :

☏ Par téléphone au 02 41 61 29 91

En permanence sur rendez-vous : clic@anjoubleu.com

🖃 Maison de Pays, 2 rue Gillier 49500 Segré-en-Anjou Bleu

Le CLIC est un service **gratuit**.

Asinerie du Dolmen

Une nouvelle activité à découvrir : l'Asinerie du Dolmen

La commune a le plaisir de compter parmi ses nouveaux habitants M. et Mme Reboul, récemment installés sur notre territoire. Passionnés et investis dans la valorisation du patrimoine vivant, ils ont ouvert l'Asinerie du Dolmen, une structure dédiée à la découverte de l'âne et à la médiation animale. Située à La Meignanne, leur activité propose des rencontres pédagogiques, des balades accompagnées et des moments de partage autour de ces animaux attachants. Dans un esprit d'ouverture et de convivialité, M. et Mme Reboul offrent **une entrée enfant gratuite aux habitants de St-Augustin** pour venir découvrir leur univers.

Nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans cette belle aventure !

Asinerie du Dolmen (sur réservation)
3150 route des Marais (RD 103), 49770 Longuenée en Anjou.
02 41 60 13 70 - 06 32 29 30 41- https://www.asinerieduDolmen.fr/

COUPON À DÉCOUPER

AGENDA

OBVA – Portes ouvertes

U6-U7 : du mercredi 21 mai au mercredi 18 juin de 13h15 à 14h30
U8-U9 : du mercredi 21 mai au mercredi 18 juin de 14h35 à 15h45
U10-U11 : du mercredi 21 mai au mercredi 18 juin de 16h00 à 17h30
U12-U13 : du mercredi 21 mai au mercredi 18 juin de 17h30 à 19h00

🖃 Stade du Granit 49370 Bécon-les-Granits
✆ Noé DEBELLY : 07 60 41 34 52

Familles Rurales

Inscription activité 2025-2026

☛ Samedi 14 et 21 juin de 10h à 12h devant la supérette.
☛ Samedi 6 septembre de 10h à 12h devant la supérette.

Retrouvez le bulletin d'inscription et le formulaire d'adhésion sur le site : https://saint-augustin-des-bois.fr/annuaires/familles-rurales-st-augustin/
Pour toutes demandes, veuillez contacter Mme Moricet au 06 79 23 74 89 ou brigi.mo@wanadoo.fr

Nantes Motos Classiques

Le 22 juin 2025 de 9h30 à 17h00, une concentration de moto avec balade moto est organisée. Les motards circuleront sur la D961 et D102 aux abords de Saint-Augustin-des-Bois.

Compagnie la Grande Violette

Inscription / Réinscription pour le Théâtre

Avant le 30 juin 2025 par mail à cielagrandeviolette@gmail.com
Une permanence sera assurée à la MCL le mardi 10/06 entre 17h30 et 19h30.

Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 juin 2025** par mail à **communication@saint-augustin-des-bois.fr** ou à l'accueil de la mairie. ISSN 2823-4103

Ne pas jeter sur la voie publique